

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

UN MARAUDEUR PAS COMME LES AUTRES ^{P.4}

Pour qui roule au juste Michel Masso Kagbara dans le canton de Solla ? ^{P.8}

Crise à la CENI, enrôlement de mineurs, menace de la C14 de descendre dans la rue, ...

Le Gouvernement et la Majorité présidentielle rompent le silence

" Nulle part dans le relevé de conclusions du comité de suivi, il est dit que la C14 doit désigner 8 représentants à la CENI ", dixit le ministre Gilbert Bawara ^{P3&7}



La table d'honneur lors de la conférence de presse hier à Lomé.

"Les députés de l'opposition n'ont pas voulu jouer le jeu (...) Nous avons été élus par le peuple et nous nous devons un comportement exemplaire ", Christophe Tchaou

Quatre membres de la coalition nommés à la CENI par l'Assemblée Nationale dans un vacarme inédit :

La tentative de blocage de la C14 a lamentablement échoué

La Coalition déterminée à violer la feuille de route de la CEDEAO



Des leaders de la C14 en conférence hier à Lomé.

La coalition dans ces errements menace de reprendre la rue :



Des leaders de la C14 ^{P.4}

Pour quel résultat ?

Soutien à l'éducation dans la préfecture de ZIO et YOTO :



Remise symbolique du don

L'Association Etude pour ^{P.2} Tous offre des kits scolaires à trois écoles privées de la préfecture de ZIO au Togo

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI-TOGO

NOUVEAU RECENSEMENT ELECTORAL



#ElectionsTg2018

Togolais, viens
bâtir la cité

avec la nouvelle
carte d'électeur

Togolais, viens, bâtissons la cité !

Du 1er au 8
octobre 2018
ZONE 1
Du 17 au 24
octobre 2018
ZONE 2

Lutte contre les maladies mentales :

L'ONG UJPOD appelle à une grande mobilisation pour combattre le fléau

Dans le cadre de la commémoration de la Journée mondiale de la santé mentale, célébrée chaque 10 octobre, l'ONG UJPOD (Union des Jeunes Pour le Développement) a organisé une série d'activités pour marquer l'événement. Pour faire le point de cette célébration, les premiers responsables de cette ONG ont animé une conférence de presse le mardi dernier à leur siège à Adétikopé, banlieue nord de Lomé.



" La jeunesse et la santé mentale dans un monde en évolution ", tel est le thème de l'édition 2018 de la journée mondiale de la santé mentale. Au menu de cette commémoration qui s'est étendue sur plusieurs trois jours consécutifs (du 17 au 19 octobre 2018), figurent plusieurs activités, à savoir :

- la formation des paramédicaux afin " de les aider à mieux détecter et orienter les patients susceptibles de souffrir de troubles mentaux ", et

inviter " ce corps de métiers à accorder une attention particulière à l'individu dans sa globalité " plutôt que de privilégier la pathologie ;

- le renforcement des capacités des leaders communautaires dont notamment les religieux et les tradithérapeutes, ceci dans l'optique de " sensibiliser à l'approche moderne des maladies mentales " ;

- et enfin l'apothéose consacrée à une sensibilisation de masse, " l'apport de l'information sur les différents troubles mentaux et leurs causes ". Ce qui a permis aux

populations d'avoir une autre approche sur les maladies mentales, la personne souffrant d'une maladie mentale, sa prise en charge, et les méfaits de l'usage des substances psychoactives, etc.

Selon l'OMS, " les troubles mentaux ou neurologiques affecteront une personne sur quatre à un moment ou l'autre de leur vie ". C'est fort de ce constat que l'ONG UJPOD a axé cette célébration de la journée de 10 octobre sur la question préoccupante de la santé mentale, devenue au fil du temps une question de santé publique car, comme le

précise le Dr Gnama Charly, de la Division surveillance des maladies non transmissibles (MNT), en plus de faire 12% de la morbidité mondiale, d'ici 2020, ce taux atteindra les 15%, passant ainsi juste devant les maladies chroniques ou dites transmissibles.

Pour le Directeur exécutif de l'UJPOD, Samson Zémélo, " c'est pour permettre aux populations que nous n'avons pas pu toucher durant les trois jours de nos activités à Adétikopé, d'être informées de ce que c'est que la santé mentale. ", que

l'ONG a voulu proroger cette célébration. Selon lui, la santé mentale constitue une composante essentielle pour le bien-être de la population et se révèle indispensable pour le développement économique du pays. Voilà pourquoi l'on devrait prendre à cœur cette question et inviter à une grande mobilisation pour inverser la courbe.

Il est important de rappeler que la maladie mentale est tout dysfonctionnement du processus cognitif, dans le comportement ou les relations interpersonnelles. C'est tout dérèglement du cerveau, tout comportement singulier. En termes simples, une personne souffrant d'une maladie mentale est celle dont le comportement n'est plus en phase avec les normes de la société à laquelle elle appartient.

Une bonne santé mentale dépend entre autres d'une bonne atmosphère sociale, d'un bon environnement économique, etc.

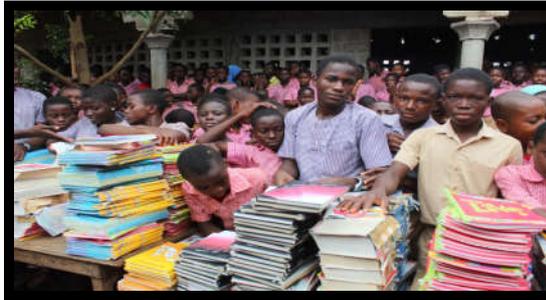
JPB

Soutien à l'éducation dans la préfecture de ZIO et YOTO :

L'Association Etude pour Tous offre des kits scolaires à trois écoles privées de la préfecture de ZIO au Togo

Du 15 au 22 Octobre 2018, deux établissements scolaires publics d'Ahépé, dans la préfecture de Yoto, et 04 complexes scolaires privés de Tsévié dans la préfecture de ZIO ont bénéficié des dons de livres estimés à plus de trois (03) millions de francs CFA. Ces dons sont composés de livres de mathématiques, sciences physiques, de français, d'anglais, des dictionnaires La Rousses et des classeurs.

Cette œuvre est l'initiative de l'Association Etude pour Tous en partenariat avec l'Association Groupe des Enseignants pour la Coordination de la Redistribution Interscholaire (GECRI) de Genève en Suisse. Elle entre dans le cadre du volet social de l'Association afin de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et



faire la promotion de la langue française dans la communauté francophone. Pour le président de l'Association Etude pour Tous, M. Benjamin FOLLY, cette action vise à renforcer les capacités des élèves et des enseignants et à favoriser une bonne recherche.

" Nous voulons à travers

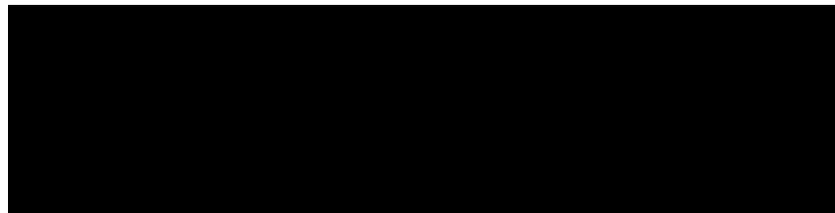
cette action sociale appuyer la politique du gouvernement en ce qui concerne le droit des enfants en milieu scolaire ", a-t-il souligné.

" Notre Association Etude pour Tous est en collaboration avec le Groupe des Enseignants pour la Coordination et la redistribution de plus de dix mille

d'ouvrages composés de dictionnaires, de livres dans les régions du Togo ", a-t-il précisé.

Créée en 2015 et ayant son siège à Lomé quartier Bè Adakpamé, l'Association Etude Pour Tous (EPT) est apolitique et milite dans le social.

La Rédaction



CHRONIQUE
de la Semaine

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Crise à la CENI, enrôlement de mineurs, menace de la C14 de descendre dans la rue, ...**Le Gouvernement et la Majorité présidentielle rompent le silence****" Nulle part dans le relevé de conclusions du comité de suivi, il est dit que la C14 doit désigner 8 représentants à la CENI ", dixit le ministre Gilbert Bawara****" Les députés de l'opposition n'ont pas voulu jouer le jeu (...) Nous avons été élus par le peuple et nous nous devons un comportement exemplaire ", Christophe Tchaou**

*ficielle à la CENI, le sup-
posé enrôlement de
mineurs dans la zone 2, la
menace de la C14 de des-
cendre dans la rue, etc.
tous les sujets ont été pas-
sés en revue par les émis-
saires du gouvernement,
les ministres Payadowa
Boukpassi et Gilbert
Bawara, qui avaient à
leurs côtés le président du
Groupe parlementaire de
la Majorité, l'honorable
Christophe Tchaou, et le
président du Comité des
Sages du parti au pouvoir,
Kondi Agba.*

D'entrée de jeu, le minist-
re de la Fonction publique,
Gilbert Bawara, a souligné
qu'il n'était pas question de
"contribuer à alimenter et
entretenir des débats et
polémiques stériles concer-
nant le processus électoral
ou des faits divers ; la plu-
part des déclarations et des
accusations formulées,
notamment par la Coalition
des 14 partis de l'opposition
et certaines associations
dites de la société civile "
n'étant que " des affabula-
tions et souvent des affirma-
tions mensongères et tron-
quées qui procèdent de
manœuvres d'intoxication et
de désinformation et qui ne
méritent pas que l'on s'y
attarde outre mesure ".

Il s'est plutôt mis dans
une posture pédagogique en
rappelant non seulement les
décisions et recommanda-
tions de la Conférence des
Chefs d'Etat et de gouverne-
ment de la CEDEAO tenue à
Lomé le 31 Juillet 2018,
mais aussi en parcourant de
nouveau le relevé des
conclusions de la deuxième
réunion du Comité de suivi
de la feuille de route de la
CEDEAO et de certaines
dispositions du Code électo-
ral relatives notamment à la
Commission Electorale
Nationale Indépendante
(CENI) et ses démembre-
ments.

Tout en rappelant que les
dispositions de la CEDEAO
sont fondées sur la préser-
vation de l'ordre constitu-
tionnel et des institutions éta-
blies sur le respect, des



règles et principes de la
démocratie et de l'État de
droit, le ministre Bawara
s'est voulu d'abord pédago-
gue, expliquant les différen-
tes décisions et recomman-
dations avant de se montrer
respectueux des normes
démocratiques et des lois en
vigueur au Togo.

Selon l'émissaire du gou-
vernement, ce blocage
actuel observé à la CENI est
le résultat de calculs inter-
nes aux partis et regroupes-
ments de partis politiques,
notamment de la Coalition
des 14 partis de l'opposition
(C14) qui s'est arrogée le
droit de " désignateur " des
représentants devant siéger
au nom de l'opposition parle-
mentaire à la CENI alors que
cet exercice devrait se faire
de manière inclusive et dans
le respect du règlement inté-
rieur de l'Assemblée natio-
nale.

" Au regard du relevé de
conclusions du comité de
suivi et des dispositions du
Code électoral, la Coalition
des 14 partis de l'opposition
n'est pas une partie prenante
de la CENI et nulle part il
ne lui est conféré un droit
quelconque de désigner des
membres ou représentants à
la CENI à la place des com-
posantes et entités qui sont
concernées. Que la coalition
soit une réalité politique est
indéniable. Qu'elle soit un
interlocuteur dans le cadre
du dialogue et du processus
de mise en œuvre des déci-
sions et recommandations
de la CEDEAO, c'est égale-
ment un fait. Mais nulle part
dans les décisions de la
CEDEAO, il n'est fait men-
tion ou état de la coalition
des 14 partis. Cette dernière
ne peut donc prétendre à

une quelconque exclusivité
et hégémonie par rapport
aux autres partis politiques
surtout dans le cadre des
élections et réformes qui
intéressent l'ensemble des
Togolais ", a expliqué le
ministre Gilbert Bawara.

Au sujet de ce comporte-
ment "autoritaire" de la C14
dans un contexte d'inclusivité
voulu d'ailleurs par la
Conférence de la CEDEAO,
le président du Groupe parle-
mentaire UNIR,
Christophe Tchaou, a soute-
nu que le bénéfice des
négociations au dialogue
devrait profiter à tous les
partis parlementaires et ceci
après des discussions à l'in-
terne avant la plénière
consacrée à la désignation
des membres de ces partis
devant siéger à la CENI.
Mais les leaders de la C14
via la présidente du groupe
parlementaire ANC, Isabelle
Améganvi, ont voulu un pas-
sage en force en brandis-
sant une liste préétablie de
leurs membres devant siéger
à la CENI, soulevant
ainsi le mécontentement de
certains partis comme
l'Union des Forces de
Changement (UFC), jugé à
tort de n'être pas un parti de
l'opposition. Et pourtant, le
parti de Gilchrist Olympio
siège à la CENI en qualité
de parti parlementaire de
l'opposition.

Sur cette question, le
ministre Bawara a relevé
que " la CENI a été recom-
posée deux fois notamment
en 2013 pour les législatives
et en 2015 pour la présiden-
tielle et l'UFC a toujours
siégé au titre de l'opposition
parlementaire. Aujourd'hui
on veut interdire à cette
même UFC d'être un parti de

l'opposition alors que la loi
qui consacre le statut de
chef de file de l'opposition
est la même qui décerne le
statut d'opposition à un parti
".

Le ministre Bawara, pour
corroborer cette thèse de
coup de force de ce regrou-
pement de partis politiques,
est revenu sur l'idée essen-
tielle qui a permis " au ren-
forcement de la CENI ".
C'est également en tenant
compte de la CENI déjà
installée, de la non-présence
en son sein de toutes les
composantes et entités pré-
vues par le code électoral et
du processus électoral déjà
en cours que la Conférence
avait demandé le renforce-
ment de ce processus par le
fonctionnement effectif avec
une participation inclusive
de l'ensemble des acteurs à
la CENI. Sur cette base et
dès lors que la CENI a été
constituée depuis septemb-
re 2017, fonctionne valable-
ment et mène légitimement
ses activités dans le respect
du code électoral, il n'est pas
juste et exact de dire que le
processus électoral serait
conduit et se déroulerait de
manière unilatérale", a expli-
qué Gilbert Bawara.

Au sujet de l'enrôlement
prétendu de mineurs dans la
zone 2, le ministre
Payadowa Boukpassi souli-
gne d'abord que les préten-
dus chefs qui ont été cités
comme auteurs de ces
appels à l'enrôlement de
mineurs, ne figurent
d'ailleurs pas sur la liste des
autorités locales, notam-
ment des chefs du ministère
de l'Administration
Territoriale et donc ne sont
pas reconnus comme tels.

D'un autre point de vue,

le ministre Boukpassi a sou-
ligné que même si cela était
avéré, il suffirait à une tierce
personne de venir dénoncer,
preuve à l'appui, un mineur
ou un enrôlement frauduleux
pour que la CENI avise en
portant la réclamation,
notamment leur radiation sur
les listes provisoires.

Mais ce qui est important,
soulignent les émissaires du
gouvernement, le Code
électoral a prévu tout un
arsenal juridique quant aux
modalités d'enrôlement des
citoyens et le comportement
des uns vis-à-vis des autres
quant aux libertés d'exercer
leur droit de vote. " La liber-
té de certains partis poli-
tiques ou citoyens de s'ab-
stenir ou de ne participer
aux consultations électora-
les, ne leur donne pas le
droit d'empêcher d'autres
citoyens qui remplissent les
conditions de participer au
processus depuis le recen-
sement jusqu'au vote ", a
insisté Gilbert Bawara.

Tout en réitérant son
engagement à opérer les
réformes recommandées
par la feuille de route de la
CEDEAO ainsi qu'à procé-
der à une révision constitu-
tionnelle avant les élections
législatives du 20 décembre
2018, le gouvernement rap-
pelle qu'"Au regard du rele-
vé de conclusions du Comité
de suivi et des dispositions
du code électoral, la
Coalition des 14 partis de
l'opposition n'est pas une
partie prenante de la CENI
et nulle part il ne lui est
conféré un droit quelconque
de désigner des membres
ou représentants à la CENI à
la place des composantes et
entités qui sont concernées.

Que la Coalition soit une
réalité politique est indénia-
ble. Qu'elle soit un interlocu-
teur dans le cadre du dialo-
gue et du processus de mise
en œuvre des décisions et
recommandations de la
CEDEAO, c'est également
un fait.

Mais nulle part dans les
décisions de la CEDEAO, il
n'est fait mention ou état de
la Coalition des 14 partis de
l'opposition. Cette dernière

Quatre membres de la coalition nommés à la CENI par l'Assemblée Nationale dans un vacarme inédit :

La tentative de blocage de la C14 a lamentablement échoué

La Coalition déterminée à violer la feuille de route de la CEDEAO

Malgré les stratagèmes des députés de la Coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14) de bloquer la désignation des membres de l'opposition parlementaire selon le relevé de conclusions du 23 septembre dernier, les élus du peuple ont finalement confirmé les quatre noms sur la liste de cinq personnes envoyée par ce regroupement au bureau du parlement. C'était dans une ambiance électrique que les députés ont finalement procédé le mardi dernier à cette nomination qui répond au code électoral après un débat houleux au cours duquel les députés ont failli en venir aux mains. Cette séance dont les images ont largement circulé sur les réseaux sociaux, montre à quel point les députés de la Coalition ont manqué de respect à l'hémicycle qu'ils ont transformé en un ring de boxe.

En effet, dans le souci de rendre la CENI inclusive comme le prévoit le compromis du 23 septembre et face au blocage survenu suite à la liste envoyée par la Coalition le 30 septembre, le président de l'Assemblée a convoqué une séance le mardi dernier pour trouver une solution provisoire en attendant que le cas UFC soit réglé par le comité de suivi. Mais les députés de la Coalition n'ont pas voulu entendre de bonne oreille cette démarche du président de



l'Assemblée Nationale.

Cette minorité à l'hémicycle exige que les 05 noms qu'elle a transmis, soient désignés en bloc alors que ce faisant, le nombre des membres de la CENI sera porté à 18 au lieu de 17 prévu par le code électoral. Et ceci à cause du refus du représentant de l'UFC de démissionner. Justement selon le code électoral, lorsqu'un membre ne démissionne pas, il ne peut en aucun cas être remplacé.

Selon l'article 15 du code électoral, un membre qui a prêté serment devant la Cour Constitutionnelle, ne peut quitter l'institution qu'en cas de démission ou du décès ou d'empêchement. Or le représentant de l'UFC, M. Homawoo Jean-Claude est vivant. Ainsi, c'est seul sa démission qui peut permettre à un autre membre d'être nommé par le parlement et de prêter serment devant la Cour Constitutionnelle. Les députés ne peuvent donc pas voter la liste des cinq noms présentés par la Coalition mais plutôt

pour quatre seulement.

Cela permettra ainsi aux représentants de la Coalition d'être désormais présents à la CENI et de prendre une part active dans l'organisation du scrutin qui se tiendra le 20 décembre prochain. Mais malheureusement, les dignitaires de la Coalition se musclent et refusent catégoriquement cette stratégie provisoire du président de l'Assemblée Nation. Pour eux, si les députés ne peuvent pas nommer les cinq personnes sur la liste, leurs représentants n'intégreront pas la CENI.

La coalition déterminée à violer la feuille de route de la CEDEAO

Les responsables de la Coalition arpentent les médias en faisant croire à leurs militants que les activités que mène la CENI actuellement seront reprises dès que leurs représentants vont intégrer l'institution.

Dans leur illusion démesurée, les responsables de la Coalition pensent que si leurs

représentants n'intègrent pas la CENI, les élections n'auront pas lieu à la date indiquée par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO. Justement c'est dans ces manœuvres que la coalition s'active afin d'aboutir à son schéma, c'est-à-dire bloquer le processus.

Sinon comment comprendre qu'elle cherche à bloquer tout le processus à cause du cas litigieux de l'UFC alors que sur les huit (08) personnes qu'elle a présentée au bureau de l'Assemblée nationale sept (07) sont nommées.

Et pourtant, le cas UFC, ne poserait pas si la Coalition était de bonne foi. De 2013 à 2015, l'UFC a eu son représentant à la CENI au titre de

membre de l'opposition parlementaire. Qu'est-ce qui justifie le refus de la Coalition de voir en 2018 l'UFC occuper cette place s'il n'y a pas une volonté manifeste de bloquer le processus et violer ainsi la feuille de route de la CEDEAO? Ce qui est évident, c'est que les experts électoraux de la CEDEAO suivent de bout en bout le processus de recensement pour lequel les populations sont sorties massivement pour se faire enrôler.

Le processus avance à pas de géant sous la bénédiction de la CEDEAO. La C14 peut encore se rattraper si finalement elle abandonne ses illusions pour revenir à de meilleurs sentiments.

Alizou Dominique

Fait divers

UN MARAUDEUR PAS COMME LES AUTRES

Dans certaines localités, notamment Kabyè, les vivants communiquent avec les morts. Malheureusement certains esprits malins exploitent cela à des fins pas trop orthodoxes.

Un événement vient de défrayer la chronique à Melamboua, une localité située à la périphérie Nord-Est de la ville de Sotouboua. Un homme d'une cinquantaine d'années a été interpellé et conduit chez le chef de la localité pour vol, mieux, le maraudage des mets servis à un défunt. Il a été formellement condamné à 5 jours de travaux forcés dans le champ du défunt. Cette sentence tombée le 21 octobre courant vise à réparer le préjudice qu'il a causé durant une vingtaine de jours.

En effet, décédé et inhumé depuis le 30 septembre 2018, feu Mafalo, grand agriculteur de son état, a toujours été considéré comme le vivant des morts et traité comme tel. Aussi ses repas habituels lui étaient-ils toujours servis. Son épouse, veuve Kossiwa les lui dépose tous les jours dans sa chambre. Elle faisait soigneusement en les faisant accompagner par soit un pot de tchouk (boisson locale) ou d'une bouteille de Pils qu'il prenait quand il était content. Kassimou, le maraudeur, un ami de la famille, savait le secret. Aussi venait-il nuitamment et très discrètement s'introduire dans ladite chambre et consommait tout en lieu et place du mort.

Malheureusement pour Kissimou, ses manœuvres allaient prendre fin dans la nuit du 20 octobre 2018. Komivi, le demi-frère du défunt, entré par hasard dans la chambre, surprit le maraudeur.

Selon lui, cela ne s'est pas facilement déroulé. "J'ai d'abord cru à la présence de mon frère défunt mais quand j'ai allumé ma torche j'ai reconnu le farfalu", a-t-il déclaré avant d'exiger qu'il soit sévèrement puni. A malin, malin et demi.

B. TALOM

La coalition dans ces errements menace de reprendre la rue :

Pour quel résultat ?

L'homme intelligent c'est celui qui évite de reprendre les méthodes qui conduisent toujours à des échecs. Mais à la coalition les responsables adorent les échecs et sont prêts à reprendre autant de fois ces méthodes qui ne donnent jamais de résultat positif. Sinon comment comprendre que cette coalition au lieu de suivre la voie de la raison en se mettant dans la dynamique de la feuille de route de la CEDEAO, opte plutôt pour des issues qui conduisent inexorable-

ment vers l'échec en occurrence les marches ? Si les marches étaient une solution indiquée à la coalition de l'opposition, elle devait depuis accéder au pouvoir.

Mais malheureusement après des années de marches infructueuses elle veut reprendre la rue. L'on s'en souvient, le parti de Jean-Pierre Fabre a marché pendant 5 ans sans aucun résultat. Les militants fatigués ont commencé par désertier les marches contraignant ainsi Jean-Pierre Fabre et ses

affidés à l'abandon. Nombreux sont ceux qui pensaient que après cette expérience infructueuse, l'ANC a compris que les marches n'apporteront rien à l'opposition. Mais en 2012 à la création du collectif sauvons le Togo, Jean-Pierre Fabre et ses acolytes lancent de gigantesques marches mobilisant des milliers de Togolais.

Mais malheureusement ça n'a toujours rien donné. Après la chute de Blaise Compaoré au Burkina Faso à travers l'insurrection, l'op-

Le Togo à la quête de son indépendance énergétique :

Une Convention de concession signée entre l'Etat togolais et le groupe ERANOVE pour l'installation d'une centrale électrique

Le gouvernement togolais et le groupe panafricain ERANOVE ont signé mardi 23 octobre à Lomé une convention de concession pour l'installation sur le site du Port de Lomé, une centrale électrique Kekeli Efficient Power d'une capacité de 65 MW, portant ainsi la capacité nationale à quelques 193 MW. Une preuve que le Togo est fortement engagé sur la voie de son indépendance énergétique.



ladite centrale.

C'est le ministre des Mines et de l'énergie, Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon, représentant l'Etat togolais, et Marc Alberola, le directeur général d'ERANOVE, qui ont paraphé le document objet de la convention.

D'une capacité de 65 MW, la nouvelle centrale électrique qui poussera, au bout de 18

mois, sur le site du port de Lomé, portera à 193 MW, la capacité nationale en énergie. Développée et financée par le Groupe panafricain ERANOVE, KEKELI Efficient Power fonctionnera essentiellement au gaz (combustible plus propre que le fuel lourd) et répondra non seulement aux normes internationalement reconnues de protection de

l'environnement mais aussi respectera les accords de Paris sur le climat et la réduction des émissions des gaz à effet de serre. L'électricité produite par la centrale, sera " vendue " à la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).

Selon les spécialistes, le Cycle combiné permettra à la centrale, grâce à une turbine à vapeur, de récupérer la chaleur produite par la centrale pour générer 35% d'énergie supplémentaire sans coût additionnel de combustible.

Le directeur général d'ERANOVE, Marc Alberola, a rassuré sur les compétences du groupe et garanti que les délais seront respectés : " Nous avons par le passé réalisé des ouvrages dans la région et nous avons toujours tenu nos délais " a-t-il indiqué.

Et de poursuivre : " les Togolais, d'ici les 18 prochains mois auront des capacités nouvelles pour satisfaire la politique et la stratégie d'électrification prônée par le Président de la République ".

Pour rappel, l'accès à l'énergie électrique a toujours été une équation difficile à résoudre dans la plupart des pays africains. Le gouvernement togolais, soucieux de mettre à disposition des populations une énergie de qualité respectueuse de l'environnement et à coût abordable, a décidé d'inscrire en bonne place, le volet énergie dans le Plan National de Développement (PND). C'est dans le cadre de ce Plan que ladite Convention de concession a été signée entre les deux parties.

JPB

Protection des espèces de faune et de flore :

Un corridor dont le Togo pour faire front à la criminalité faunique

Un atelier de validation de l'étude sur l'évaluation de l'état des lieux de la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages et des besoins en matière de mise en œuvre de la convention de la CITES au Togo, s'est déroulé les 03 et 04 octobre 2018 à Lomé. Organisé par le ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), cet atelier s'est focalisé sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces fauniques et floristiques.



Dans l'optique de mieux orienter ses appuis aux pays de la sous-région ouest-africaine dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvage, BORN FREE a commandité, dans le cadre de son programme sur la biodiversité et le changement climatique en Afrique de l'Ouest (WA BiCC), une mission d'évaluation de la criminalité sur les espèces sauvages et des besoins pour mettre en œuvre la convention CITES dans huit pays à savoir : le Burkina Faso, le Ghana, le Niger, la Guinée, le Libéria, la Nigéria, la Sierra Leone et le Togo. C'est cette étude qui a fait l'objet de validation au cours de cet atelier.

Au total, trois communications ont été présentées. Elles ont porté sur " La situation des espèces de faune et de flore en Afrique de l'Ouest et au Togo ", " Les efforts et initiatives de coopération en matière de lutte contre la criminalité liée " et " Les résultats de l'étude sur l'état des lieux ". Ces communications

ont permis de doter le Togo d'un document de référence sur l'état de la criminalité liée au trafic d'espèces protégées. Elles ont, d'une part, permis de porter à la connaissance des acteurs nationaux, les menaces qui pèsent sur les espèces fauniques et floristiques en Afrique de l'Ouest et au Togo et, d'autre part, d'évaluer les efforts de coopération en cours dans la sous-région en vue du renforcement de la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et le commerce illicite.

Au cours des travaux, les participants à l'atelier ont eu à analyser en commissions deux documents : l'un sur la criminalité liée aux espèces de faune et de flore menacées d'extinction et les besoins en matière de mise en œuvre de la convention CITES, et l'autre sur une analyse des législations pertinentes à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Togo. Par ailleurs, ils se sont appesantis sur l'urgence d'une coopération sous-régionale en vue du renforcement de la lutte contre cette criminalité.

Désormais, les acteurs nationaux sont informés de la situation

du trafic des espèces protégées en Afrique de l'ouest et au Togo, et maîtrisent la coopération en cours dans la sous-région pour lutter contre la criminalité faunique.

Selon le secrétaire général MERF, Sama Boundjow, l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore constituent l'un des principaux facteurs de perte de la biodiversité, causant des dommages désastreux et irréversibles. " Le Togo a connu une montée exponentielle de cas de trafics illicites d'espèces de faune et de flore sauvages en 2013 et 2016 qui ont terni l'image du pays sur le plan international. Le MERF a placé au rang de ses priorités, la lutte contre la criminalité environnementale à travers l'intensification des contrôles et la mise en place d'un cadre de collaboration entre les institutions intervenant dans le contrôle, la sécurité et la justice pour saisir les trafiquants de ces espèces. Le Togo ne dispose pas encore de loi spécifique de mise en œuvre de la CITES et il est impérieux d'adopter un règlement qui tienne compte de l'ensemble des mesures de cette

convention pour doter le Togo d'une loi de mise en œuvre de la CITES d'ici à 2019 ", a-t-il déclaré.

Le trafic d'espèces protégées est estimé générer un revenu de 5 à 20 milliards de dollars par an, selon le Congrès américain. Agbodji Kossi du MERF a déclaré qu'au Togo, la quantité d'ivoire saisie au niveau national et la quantité d'ivoire saisie à l'extérieur en provenance du Togo sont évaluées à 41,6 tonnes. " Le poids moyen de deux défenses d'éléphant varie entre 40kg et 90kg, représentant entre 462 et 1040 d'éléphants abattus dont la valeur totale se situent dans une fourchette comprise entre 7,7 millions et 12,32 millions d'euros (soit 4,6 à 7,3 milliards de francs CFA) ", a-t-il déclaré.

En effet, la criminalité transnationale organisée est présente dans toute activité illicite dès lors que celle-ci est lucrative. Des groupes criminels organisés ont fait de l'exploitation illicite de l'environnement une activité professionnelle florissante dans laquelle ils exploitent des espèces protégées et menacées d'extinction dans des parcs nationaux. Chaque année, des milliers d'actes de braconnage sont dénoncés par les autorités en Afrique et en Asie. Dans un seul de ces cas, on a dénoté 50 éléphants abattus par des braconniers début 2012 dans le parc national de Boubou Ndjida, dans le nord du Cameroun, selon le rapport annuel de la CITES.

EAGLE-Togo, pour lutter contre le trafic et le commerce illégal de la faune sauvage, apporte son soutien technique

aux autorités togolaises qui, par le biais du MERF, luttent contre le braconnage. Mais la réalité sur le terrain, montre que non seulement les moyens fournis pour lutter contre le trafic des espèces protégées sont insuffisants, mais surtout qu'il y a des cas avérés de corruption au sein même des officiels en charge de la gestion des parcs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES au Togo, le législateur porte une attention particulière sur la protection du patrimoine de faune et de flore sauvages à travers plusieurs dispositions de la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier. L'article 127 stipule que quiconque aura fait circuler, vendu, importé, exporté ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans y être autorisé, sera puni d'une amende de plus d'un million de francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de plus d'un an.

La lutte contre la criminalité environnementale exige une réponse globale et coordonnée et une utilisation adéquate des instruments d'enquête et d'application de la loi, dans l'ensemble du système de justice pénale. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont l'ONUSUD est le gardien, contiennent des dispositions détaillées à l'appui de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

JPB & EAGLE-Togo

Pour qui roule au juste Michel Masso Kagbara dans le canton de Solla ?

De plus en plus, des militants des partis politiques se livrent à la prostitution politique. Le phénomène est si récurrent qu'ils finissent par paraître au lieu d'être. Le jour, ils affichent une appartenance dont ils se précipitent d'enlever le manteau à la tombée de la nuit pour enfile celui d'un autre parti aux idéaux complètement en déphasage avec le premier dans lequel ils militent publiquement.

Fort de ces manèges d'équilibriste ils n'ont jamais envisagé de "tomber au fond de l'échelle", convaincus qu'ils sont, que le parti pour qui ils roulent en coulisse, interviendra à temps pour les sauver.

Cette race de militants se rencontrent partout, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Tel, semble être le cas de Michel Masso Kagbara, inspecteur des douanes en service à IOTR, aujourd'hui militant du parti UNIR après avoir milité au sein du PDP, un parti créé et dirigé par son grand frère.

Militant zélé du parti, il a demandé et obtenu 2 semaines de son congé annuel en vue selon ses propres termes, de se rendre dans son Solla natal pour mobiliser massivement ses frères et sœurs militants, pour le recensement électoral dans la perspective des scrutins en vue, dont les législatives du 20 décembre prochain.

Mais sur ce terrain, le constat est amer. En lieu et

place d'une collaboration agissante pour le triomphe du parti, notre inspecteur des douanes se met à développer des attitudes voyous aux relents "rackettistes" à l'endroit du parti.

C'est ainsi qu'au cours du weekend end précédant le démarrage du recensement dans la zone 2, veille de l'arrivée dans la localité d'une délégation ministérielle élargie aux cadres de la Binah, Michel Masso Kagbara a organisé une réunion pour monter certains militants dans le sens de conditionner leurs suffrages à UNIR au versement d'une somme d'argent.

Or sur ce terrain, d'après nos informations, il ne représente rien et n'a aucune qualité ni mandat d'une telle

action. Heureusement, à son arrivée, la délégation qui était composée de personnalités sages a trouvé les mots justes pour calmer les ardeurs de ces militants manipulés par Masso. Comme si cela ne suffisait pas, ce militant douteux se permet une insolence caractérisée envers ses frères qu'il humilie et nargue à volonté dans le même temps qu'il les décourage d'aller se faire enrôler et ce, au mépris du mot d'ordre du parti qui exhorte toute la population à aller massivement faire établir sa carte d'électeur.

Fort heureusement, tout le monde n'a pas suivi Masso Kagbara dans ses errements. Des citoyens à part entière qui se sentent investis des droits et des devoirs dans la

ville, ont bravé ces manœuvres machiavéliques, pour aller s'exécuter dans les centres de recensement. Très proche d'un Directeur de cabinet, ce transfuge du PDPest un grand bagarreur bien connu qui sème la terreur sur son passage, et susceptible d'user d'intimidations et menaces pour faire perdre des voix à UNIR dans le canton de Solla si rien n'est fait pour le ramener à de meilleurs sentiments.

En ces moments de grandes mobilisations générales pour les prochaines élections, tout doit être mis en œuvre pour surveiller comme du lait sur le feu, des individus du genre de Masso Kagbara pour conjurer le pire.

Affaire à suivre
Ricardo

La coalition dans ces errements menace de reprendre la rue :

Pour quel résultat ?

Suite de la page 4

position togolaise s'est dite que c'est le moment d'agir pour chasser le président Faure Gnassingbé du pouvoir. Jean-Pierre Fabre organise une marche violente en espérant que les forces de sécurités tireraient à balles réelles et faire ainsi des victimes qu'ils vont s'en servir et obtenir le départ de Faure Gnassingbé.

Malheureusement pour eux cette mobilisation n'a rien donné. Le 03 août 2017, l'ANC se lance un défi en organisant une grande marche à Lomé. Sentant que la mobilisation n'était pas au rendez-vous, les responsables de l'ANC mettent des bus pour transporter leurs militants de certaines villes et villages afin d'éviter la honte.

Puis vient le 19 août 2017 où Tikpi Atchadam Salifou s'illustre sur la scène politique avec son parti le PNP qui organise des marches violentes dans certaines villes du Togo. Bilan 2 morts et des blessés avec des commissariats brûlés et des armes retirées auprès des forces de sécurité. Cette marche marque le début des manifestations qui se déroulent trois jours chaque semaine et ce pendant huit



(8) mois. Mais comme il fallait s'y attendre, les marcheurs lassés répondaient de moins en moins à l'appel à marcher.

Voyant le danger venir c'est-à-dire les militants risquent de ne plus répondre à leur appel, la coalition qui est créée après le 19 août accepte finalement la main tendue du gouvernement à travers la médiation de la CEDEAO. Cette institution sous régionale rend publique une feuille de route le 31 juillet qui s'impose à tous les acteurs.

Au lieu de se mettre dans la dynamique de cette feuille de route de la CEDEAO qui a prescrit les élections législatives au 20 décembre, la coalition comptant sur sa méthode qui aboutit toujours à l'échec, se muscled en annonçant urbi et orbi la reprise des marches. Quelle idiotie ! Y a-t-ils des hommes intelligents dans cette nébu-

leuse de coalition ?

Si le teste de la marche des organisations de la société civile affiliées à la C14, en l'occurrence "Togo debout", le vendredi 05 octobre dernier, a été un fiasco malgré l'appel de la coalition, l'on peut dire sans se tromper que les dignitaires de la coalition sont peu féconds. Relancer les marches actuellement est suicidaire pour la coalition car leurs militants sont fatigués des marches qui ne donnent jamais rien.

" Nous restons dans les négociations avec le pouvoir mais nous exigeons la liberté de manifestation si nous ne sommes pas d'accord. Nous demandons à la population de rester mobilisée le moment venu, nous allons donner les dates de nos prochaines manifestations. Mais c'est pour bientôt ", a lancé de son côté Mme Brigitte Adjamagbo-

Johnson, Coordinatrice de la Coalition.

Seulement l'on se demande à quoi serviront ces marches qu'elle annonce ? Si les autres marches n'ont servi à rien que peut tirer la coalition de la reprise des manifestations ?

Surement à rien ou mieux le même résultat que celui de l'échec. Et pourtant la coalition a l'opportunité de participer d'une manière paritaire à la composition de

la CENI pour organiser les élections selon la date fixée par la feuille de route de la CEDEAO. Le reste, la coalition se perd dans un enfouillage qui ne servira à rien.

Les vrais enjeux pour la coalition c'est de participer à l'organisation du scrutin afin d'y prendre part active et éventuellement raffler les sièges au parlement. Les marches c'est du déjà vu.

Aliziou Dominique

15ème édition du SIAO

Le gouvernement burkinabè s'active pour le succès du rendez-vous Le Togo parmi les 24 pays participants

La 15ème édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) tiendra toutes ses promesses malgré les défis sécuritaires auxquels est confronté le pays hôte. Le gouvernement burkinabè n'a ménagé aucun effort pour innover afin de rassurer les artisans, acheteurs professionnels et visiteurs.

A 24 heures de l'ouverture officielle de ce rendez-vous le 26 octobre 2018, les autorités



du Burkina Faso, la direction du SIAO et le comité d'organisation ont dévoilé, dans une conférence de presse le mardi 23 octobre, les grands axes de la 15ème édition du

SIAO qui se tiendra sous le thème "Artisanat africain, exigences du marché et développement technologique".

Plus qu'une institution, il faut souligner que le SIAO,

par son contenu, est le plus grand salon au monde dédié à l'artisanat africain.

Selon le comité d'organisation, sur une prévision initiale de 550 stands, la demande est allée jusqu'à 652 stands. Le salon se tiendra sur dix (10) jours avec comme activités des expositions, des séminaires-ateliers, une journée du pays invité d'honneur, Madagascar, la Nuit des Artisans Méritants (NAM) pour ne citer que celles-là.

Au titre des principales innovations pour cette 15ème édition, on peut noter le paiement des tickets d'accès au site d'exposition du SIAO par le mobile money dans certaines stations-services, Grandes Alimentations, afin de réduire les longues files d'attente devant les guichets pour une meilleure sécurisation.

Il faut rappeler la mise en place d'une entrée réservée aux personnes âgées ou vivant avec un handicap. Autres innovations : l'amélioration de la mise en œuvre du Pôle des régions du Burkina

Faso pour la promotion et la valorisation du potentiel artisanal du "Pays des hommes intègres".

Le Ministère en charge de l'Artisanat burkinabè, pour une première fois, met en compétition les transformateurs des produits locaux du Burkina autour du "Prix d'excellence pour la transformation et la promotion des produits locaux".

Le ministre rassure sur la sécurité en annonçant les grandes innovations dans le système sécuritaire qui passent par la fluidité devant les portes, la présence de caméras de surveillance autour et sur le site du SIAO. Des cellules de communication seront installées dans chaque pavillon d'exposition afin de maîtriser la communication. Toutes les mesures sont prises pour la sécurisation des uns et des autres durant leur séjour. Il importe de souligner que le Togo figure en bonne place parmi les 24 pays participants.

Pierre K. M. KOREBES-SAGA ; Correspondant à Ouagadougou

Crise à la CENI, enrôlement de mineurs, menace de la C14 de descendre dans la rue, ...

Le Gouvernement et la Majorité présidentielle rompent le silence

"Nulle part dans le relevé de conclusions du comité de suivi, il est dit que la C14 doit désigner 8 représentants à la CENI", dit le ministre Gilbert Bawara

"Les députés de l'opposition n'ont pas voulu jouer le jeu (...) Nous avons été élus par le peuple et nous nous devons un comportement exemplaire", Christophe Tchaou

Suite de la page 3

ne peut donc prétendre à une quelconque exclusivité et hégémonie par rapport aux autres partis politiques surtout dans le cadre des élections et des réformes qui intéressent l'ensemble des acteurs politiques et même la société civile et l'ensemble de la société togolaise."

Toutes proportions gardées, il "ne revient pas à la Coalition de désigner ni les représentants de l'opposition parlementaire ni ceux

des partis politiques extra-parlementaires ou de la société civile. Donc, l'on ne voit pas en quelle qualité et au nom de quoi, sauf l'esprit hégémonique, de mépris et d'exclusion qui anime ce regroupement, la Coalition devrait prétendre pouvoir et vouloir parler au nom de toute l'opposition, qu'elle est loin de représenter ou des partis politiques parlementaires qu'elle ne saurait représenter."

C'est dire que la C14 opère dans cette situation

un coup de force qui ne dit pas son nom. Pire encore, elle menace de faire appel à la rue pour une cause qu'elle sait perdue d'avance. En réponse, le ministre Bawara tout en confirmant que les élections auront bel et bien lieu aux dates indiquées, conformément au chronogramme de la CENI, estime que le gouvernement n'est pas prêt à céder à aucune menace venant de quelque partis politiques ou leader politique que ce soit.

CS

AVIS DE DECES

- Le Ministre de l'Economie et des Finances
 - Le Directeur National des Assurances
 - Le Président du Comité des Assureurs du Togo et du Bureau National Togolais du Système de la Carte Brune CEDEAO
 - Les Directeurs Généraux des Compagnies du marché des Assurances du Togo
 - Le personnel du Comité des Assureurs du Togo et du Bureau National Togolais du Système de la Carte Brune CEDEAO
 - La famille BAKOYIMA
 Ont la profonde douleur d'annoncer le rappel à Dieu de leur très cher et regretté :



BAKOYIMA Bérédéma

Komi Claude

Secrétaire Général Permanent du Comité des Assureurs du Togo,

Coordonnateur du Bureau National Togolais du Système de la Carte Brune CEDEAO

Survenu le 08 octobre 2018 au CHU Sylvanus Olympio dans sa 51e année.

PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 25 Octobre 2018 :

19h 30 : Veillée de prières et de chants en l'Eglise Jésus Bon Pasteur d'Agoé-Assiyéyé

Vendredi 26 Octobre 2018 :

06h 00 : Exposition du corps en l'Eglise Jésus Bon Pasteur d'Agoé-Assiyéyé

08h 00 : Messe d'enterrement en la même Eglise suivie de l'inhumation et salutations d'usage au cimetière de Sogbossito.

Samedi 27 Octobre 2018 :

06h 00 : Messe d'action de grâce en la même Eglise et les salutations d'usage sur le parvis de l'Eglise à la sortie de la Messe.

Maison Mortuaire : Maison, sise à Agoé-Logopé-Minamadou, en face du terrain de sport de l'école privée la Fabienne N°1.

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE

CENI-TOGO

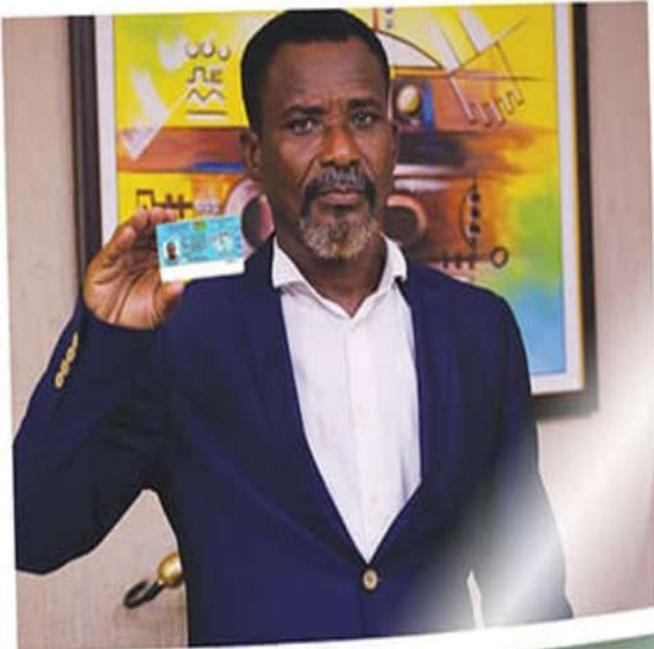


RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**NOUVEAU RECENSEMENT
ELECTORAL**



Du **1er** au **8 octobre 2018** : **ZONE 1**
Du **17** au **24 octobre 2018** : **ZONE 2**



***La nouvelle
carte d'électeur***



***pour aujourd'hui
pour demain
pour le Togo***

#ElectionsTg2018

Togolais, viens, bâtissons la cité !